

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 02642

Numéro SIREN : 851 244 103

Nom ou dénomination : 2M RENOVATION PEINTURE

Ce dépôt a été enregistré le 21/10/2020 sous le numéro de dépôt 15457

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
	Total II						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	22 595		22 595		22 595	
	Autres créances	470		470		470	
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	9 791		9 791		9 791		
Charges constatées d'avance (3)							
	Total III	32 856		32 856		32 856	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	32 856		32 856		32 856	

certifié conforme
à
l'original

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000		1 000	
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	19 326		19 326	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	20 326		20 326	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	6 681		6 681	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
	Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 132		1 132		
Dettes fiscales et sociales	4 585		4 585		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	133		133		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	12 531		12 531	
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	32 856		32 856	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

12 531

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	57 735		57 735		57 735	
Chiffre d'affaires NET	57 735		57 735		57 735	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			57 735		57 735	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 346		1 346	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			29 390		29 390	
Impôts, taxes et versements assimilés			2 777		2 777	
Salaires et traitements			1 229		1 229	
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			253		253	
Total des Charges d'exploitation (II)			34 995		34 995	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			22 740		22 740	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2019	12		
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	22	740	22	740
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	3	414	3	414
Total des produits (I+III+V+VII)	57	735	57	735
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	38	409	38	409
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	19	326	19	326

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

" 2M RENOVATION PEINTURE "
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 30A RUE DE ROME
13001 MARSEILLE
RCS MARSEILLE n° 851 244 103

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2020

L'AN DEUX VINGT et le 30 JUIN,
A 18 heures,

L'associé unique de la société « 2M RENOVATION PEINTURE », société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 Euros, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège, sur convocation de la présidence.

Est présent :

- Monsieur **Marwan ABDELSALAM**

Seul associé de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

- L'Assemblée est présidée par Monsieur **Marwan ABDELSALAM**, Président associé unique.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31/12/2019** et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 de la loi du 24 juillet 1966, et décision à cet égard,
- Rémunération de la gérance
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31/12/2019**
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 de la loi du 24 juillet 1966,

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 de la loi du 24 juillet 1966, établis par la gérance.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31/12/2019**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le **31/12/2019**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter **LE BENEFICE** de l'exercice s'élevant **19 326 Euros** de la façon suivante :

- Réserve légale 100 Euros
- Report à nouveau 19 226 Euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération brute du président qui s'est élevée, pour l'exercice écoulé, à 2 708 Euros et la reconduit pour l'exercice en cours.

La gérance aura droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

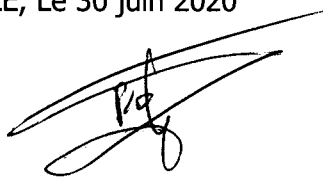
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Fait en deux exemplaires originaux
à MARSEILLE, Le 30 juin 2020

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned below the text of the document.